

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-088 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 13 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : lundi 6 mai 2024 - Secrétaire de séance : Elisabeth LAROCHE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 57 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 68

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Joël MATHY, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Daniel ROUSSET, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2024-093), Estelle BARBARIN, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel FABRE (à Daniel GUEUR), Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Serge GARDIEN (à Sylvie RIGHETTI), Dominique DALLOZ (à Stéphanie JULLIEN), Cyril DUQUESNE (à André MOINGEON), Pascal COLLIGNON (à Valérie CAUWET DELBARRE), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY), Françoise VEYSSET-RABILLOUD (à Max ORSET), Bernard GUERS (par Eric BEAUFORT).

Etait excusé et suppléé : Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET).

Etaient excusés : Thérèse SIBERT, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Walter COSENZA, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Pascal PAIN, Lionel CHAPPELLAZ, Nazarello ALONSO.

Objet : Avenants n°2 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité

VU la délibération n° 2021-086 approuvant la signature des conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

VU la délibération n°2022-108 approuvant la signature des avenants n°1 aux conventions de partenariat pour l'accompagnement du Marathon de la Biodiversité ;

VU l'avis favorable de la commission économie et environnement du 8 avril 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 29 avril 2024 ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial », s'est engagée dans un Marathon de la Biodiversité dont l'objectif est de planter 42 km de haies et de créer ou restaurer 42 mares en 3 ans sur le territoire ;

M. Jean PEYSSON, conseiller communautaire délégué à la Biodiversité, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dans le cadre de sa compétence « Plan Climat Air Energie Territorial », s'est engagée dans un Marathon de la Biodiversité.

L'objectif de ce projet, inauguré en 2021, est de planter 42 km de haies et créer ou restaurer 42 mares en 3 ans sur le territoire de la CCPA.

.../...

Aux termes de trois années d'existence, le projet a permis de planter environ 32 km de haies et de créer ou restaurer 33 mares (dont 7 en chantiers participatifs). D'autres projets ont par ailleurs été validés en Comité de Pilotage et de nouvelles candidatures sont toujours reçues par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Par délibération en date du 15 février 2024 (délibération n°2024-019), le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a approuvé l'établissement d'un avenant à la convention actuelle avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le dépôt d'une nouvelle candidature à l'Appel à Projet Eau Biodiversité ouvert jusqu'en avril 2024. Ces deux éléments permettront de bénéficier de nouveaux financements, de réaliser une saison de plantation supplémentaire (afin de viser les 42 km de haies plantés) mais également d'établir un bilan du marathon de la biodiversité, tant sur le volet organisationnel que fonctionnel.

Dans le cadre de la conduite du marathon de la biodiversité, quatre structures (le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, France Nature Environnement Ain, la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes et Mission Haies) travaillent en coordination et en complémentarité pour accompagner la CCPA sur l'ensemble des volets du projets : construction des projets avec les candidats, suivi des chantiers, communication / formation / information etc.

Les modalités d'intervention techniques et financières de chaque partenaire ont été définies au travers de conventions signées en 2021 (cf. délibération n°2021-086).

Un premier avenant à ces conventions a été établi par délibération (n°2022-108) afin de mettre à jour les éléments d'accompagnement techniques et financiers pour l'exercice 2022 / 2023.

Au regard de la prolongation du marathon de la biodiversité et de l'ensemble des éléments présentés ci-avant, il est proposé, en application de l'article 7 des conventions, d'établir un second avenant aux conventions signées en 2021 afin :

- de prolonger la durée des conventions jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- de programmer l'accompagnement technique et financier prévisionnel des associations sur l'exercice 2024 / 2025 (cf. articles 2 des avenants aux conventions, annexés à la présente délibération).

Il est rappelé que pour cette opération, l'intégralité des travaux de plantation / création -restauration de mares est prise en charge grâce à un co-financement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (à hauteur de 70 %) et de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (à hauteur de 30 %).

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de signer l'avenant n°2 à la convention d'accompagnement au Marathon de la Biodiversité avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.
- DECIDE de signer l'avenant n°2 à la convention d'accompagnement au Marathon de la Biodiversité avec FNE Ain.
- DECIDE de signer l'avenant n°2 à la convention d'accompagnement au Marathon de la Biodiversité avec LPO Auvergne Rhône-Alpes.
- DECIDE de signer l'avenant n°2 à la convention d'accompagnement au Marathon de la Biodiversité avec Mission Haies.

.../...

- AUTORISE le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les avenants aux conventions et documents associés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 mai 2024
Publiée le **21 MAI 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

